

*Périodiques non canadiens*

Notre parti à la Chambre est fermement résolu à trouver une issue à cette affaire. C'est ce que nous ferons au comité. Des représentants des magazines y comparaitront et j'espère qu'ils s'efforceront vraiment, et ils le peuvent je pense, de répondre aux conditions établies par le secrétaire d'État. Je suis persuadé que c'est là la disposition d'esprit de notre parti à la Chambre et les magazines qui n'en tiendront pas compte le feront à leurs risques et périls.

**M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond):** Madame l'Orateur, je tiens à réaffirmer la politique de notre parti à ce sujet, énoncée à la Chambre le 8 mai par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes). Il serait inutile de s'attarder à revenir sur le passé en ce qui concerne le traitement accordé aux publications étrangères par rapport à la culture canadienne ou d'expliquer par le menu—car on l'a fait maintes et maintes fois—pourquoi ces deux magazines ont bénéficié d'un traitement de faveur. Il suffit de revenir au comité sénatorial de 1969. Le gouvernement de l'époque et depuis lors hésite à accepter entièrement les conséquences des recommandations du comité sénatorial mais dans le bill à l'étude actuellement, on les admet beaucoup mieux. Le comité avait déclaré:

Pour moi, il est clair que si l'on autorise le *Time* et le *Digest* à conserver leur avantage compétitif actuel, il deviendra de plus en plus difficile aux revues actuelles de survivre, et d'en lancer de nouvelles. Mais nous sommes convaincus que les perspectives à long terme de l'industrie des périodiques canadiens—et sans doute à court terme également—n'en seraient que meilleures si les subventions à la concurrence étrangère disparaissaient.

Nous ne voulons pas de ce côté-ci de la Chambre donner l'impression d'être trop nationalistes au sujet de l'infiltration de la culture américaine qui s'est faite à tous les niveaux à cause de notre proximité géographique. C'est une partie intégrante de notre géographie. Mais, certes, les députés pensants des deux côtés de la Chambre sont maintenant prêts à admettre qu'il y a certaines limites et que nous pouvons exercer certains contrôles par le biais de notre politique économique pour essayer de les empêcher de nous engloutir complètement. Certains peuvent prétendre que nous n'y pouvons pas grand-chose parce que l'influence américaine est un phénomène mondial et touche d'autres pays également.

Cependant, nous sommes certes assez Canadiens pour reconnaître que le moment est venu, après cent ans d'existence comme pays, de pouvoir au moins dire aux propriétaires des revues *Time* et *Reader's Digest*: Il est temps que vous perdiez le statut spécial que vous confèrent les lois canadiennes. Quelle qu'ait pu être la raison, passée pour laquelle on vous a accordé ce statut spécial—et, à mon avis, il n'y en avait pas—s'il y a eu un jour une raison, cette époque est certes révolue.

Ce n'est pas une question, comme certains l'ont dit en privé, d'aimer ou de ne pas aimer la revue *MacLean's*—personnellement, je ne l'aime pas. Ce que je voudrais, c'est que les éditeurs canadiens aient l'occasion de participer à une certaine partie de la publicité pour que nous ayons bientôt non seulement une revue nationale mais des périodiques concurrentiels au niveau national qui présentent régulièrement le Canada d'un point de vue canadien. A

[M. Roberts.]

l'heure actuelle, madame l'Orateur, ni *Time* ni *Reader's Digest* ne peuvent prétendre être des revues canadiennes quant à leur propriété. Certains diront que cela importe peu, mais c'est certes important quand il s'agit de la question du contenu éditorial où le principe de la justice et de l'équité veut que la loi les considère comme des publications étrangères. Elles le sont, et personne ici ne le nierait.

En tant que membre de la communauté académique et, vous le savez, en tant que membre d'un groupe relativement restreint au Canada, je préfère de loin, personnellement, *Atlantic* ou *Harper's* ou des revues de ce genre dont les articles sont beaucoup plus profonds et ne répètent pas constamment ce qu'on annonce à Washington, qu'il s'agisse du département des Affaires étrangères des États-Unis ou du département de la Défense et ainsi de suite. En gros, on peut dire sans se tromper que ces deux revues, bien que *Time* ait récemment changé d'attitude à ce sujet, ont été en grande partie les porte-parole de la politique étrangère américaine et du mode de vie américain.

Je ne vois pas du tout pourquoi les législateurs canadiens devraient continuer à accorder un statut spécial à ces deux magazines vu la place qu'ils occupent dans la culture canadienne. Le *Time* par exemple ne consacre guère plus de cinq pages en moyenne aux nouvelles canadiennes ce qui ne représente qu'environ 10 p. 100 de son contenu. Il est bien connu, madame l'Orateur, que ses articles de fond proviennent de la maison mère aux États-Unis. *Time* Canada appartient entièrement à la *Time Incorporated* des États-Unis et a été l'un des principaux porte-parole du parti républicain jusqu'à la mort de M. Luce. Cette propagande culturelle n'a pas été sans nous marquer. Personne ne voudrait les interdire, mais pourquoi leur accorder des réductions fiscales pour ce faire, simplement parce qu'il s'agit du *Time* et du *Reader's Digest*?

Je pense que le *Reader's Digest* a su plaider sa cause puisqu'il a réussi, comme nous le savons tous ici, à obtenir de mes électeurs qu'ils m'envoient des lettres en son nom. Je ne sais pas s'il leur a vraiment fait croire, mais mes commettants m'ont écrit et semblaient penser qu'ils ne pourraient plus acheter le *Reader's Digest* au Canada à moins que ce bill ne soit rejeté. C'est absolument faux et nous le savons tous. En ce qui concerne le contenu du magazine, nous savons tous que le *Reader's Digest* ne contient que 20 à 25 p. 100 d'articles canadiens dans son édition anglaise et moins de 15 p. 100 dans son édition française.

● (1620)

Là encore, c'est aux États-Unis que se situe le contrôle de l'édition. Tous les articles publiés dans le *Reader's Digest*—je défie quiconque de me contredire—doivent être approuvés par le comité de rédaction aux États-Unis. Seulement 32 p. 100 des actions du *Reader's Digest* peuvent être achetées par des Canadiens. Pour ce qui est de la propriété, imaginons que le *Reader's Digest* et *Time* tombent dans le domaine public et émettent des actions au Canada. Même si quelque 75 p. 100 des actions appartenaient à des Canadiens, pour reprendre l'expression du député de Sault-Sainte-Marie, lorsqu'il a parlé sur cette question au nom de notre parti, on ne ferait que camoufler le problème.